



Lille, le 8 novembre 2024

Vœu déposé par le groupe Gauche Républicaine et Ecologique
Séance plénière du 21 novembre 2024

Titre :
Rénovation des logements et cités minières :
L'Etat doit tenir ses engagements !

Déposée par : Sarah Kerrich-Bernard

**Rénovation des logements et cités minières :
l'Etat doit tenir ses engagements !**

Les caractéristiques économiques, sociales et urbaines du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais ont conduit l'Etat, en 2017, à signer et mettre en œuvre l'Engagement pour la Rénovation du Bassin Minier, stratégie visant à « métamorphoser ce territoire » en 10 ans.

Le dispositif a démontré depuis, grâce à l'implication des collectivités concernées, au premier rang desquelles notre Région, sa pertinence.

Nombre de logements des cités minières ou été rénovés ou sont en rénovation, et les 100 millions d'euros initialement engagés par l'Etat sont consommés, alors que beaucoup d'autres sont encore en attente.

Le 2 février 2022, le Président de la République avait annoncé à Liévin que l'Etat serait encore au rendez-vous, prolongeant par exemple l'engagement de la Région en abondant les 100 millions de crédits-région consacré à la rénovation urbaine de 100 millions supplémentaires de crédits-Etat, « et même au-delà si nécessaire ».

Ces annonces ont été unanimement saluées, car elles étaient attendues.

Ni les bailleurs, ni les collectivités, ni les habitants n'ont aujourd'hui la capacité seuls de prendre en charge ces opérations, en raison de la conception-même d'un habitat et d'un environnement hérités de l'exploitation minière.

Au-delà de la question de la réhabilitation énergétique des logements, au-delà de la réhabilitation urbaine des abords, ces chantiers représentent de surcroît une opportunité économique pour les entreprises des secteurs de la construction-rénovation et des travaux publics, et répondent à des enjeux d'équilibre territorial et de lutte contre le dérèglement climatique.

Cependant, alors que les 100 millions initiaux qui devaient être consacrés à la rénovation thermique sont consommés et ont fait l'objet d'une « rallonge » de 17 millions en 2023, il apparaît que ni les 33 millions supplémentaires nécessaires à l'achèvement du programme de rénovation des logements pour la période 2025-2027, ni les 100 autres millions dévolus aux travaux de rénovation urbaine, ne seraient programmés au Projet de Loi de Finances pour 2025.

Réunis en Assemblée plénière, les Conseillers régionaux des Hauts-de-France demandent donc au Gouvernement et aux Parlementaires de réintégrer ces crédits dans le Projet de Loi de Finance pour 2025, dans le cadre des discussions à venir à ce sujet.



VOEU ADOPTÉ